

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'EST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE GARI-GOMBO

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*



COMMUNE DE  
GARI-GOMBO

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

EAST REGION

\*\*\*\*\*

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

\*\*\*\*\*

GARI-GOMBO COUNCIL

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

## ADDITIF N° 002 /A/CGGBO/SG/2022

aux Appels d'Offres :

- N° 005/AONO/CGGBO/SG/CIPM/2022 du 14/02/2022, pour l'exécution des travaux de construction de dix (10) logements sociaux dans la Commune de GARI-GOMBO (Lot 1 et 2) ;
- N° 006/AONO/CGGBO/SG/CIPM/2022 du 14/02/2022, pour les travaux de réhabilitation de la route communale en terre axe (GRIBI - RIVIERE NKOUNKOU) y compris la construction d'un double dalot en béton armé 2 X 1.5 X 1.5 (7km), dans la Commune de GARI-GOMBO.

Le Maire de la Commune de GARI-GOMBO, Autorité Contractante, informe les soumissionnaires désirant répondre aux Appel d'Offres (AO) sus mentionnés que les dispositions des articles 8 (pour l'AO N°005) et 12 (pour l'AO N°006) relatifs exclusivement au point « A. Critères éliminatoires » desdites consultations, sont modifiées ainsi qu'il suit :

### A. Critères éliminatoires :

#### a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 3) Offre administrative incomplète ou non conforme après un délai de 48 heures réglementaire ;

#### b. Offre Technique

- 1) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification ;

#### c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif du prix d'une tâche quantifiée.

**NB:** Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

**Par conséquent, la date limite de dépôt des Offres initialement prévue le 11 mars 2022, est reportée au 18 mars 2022 à 13 heures précise.**

Le présent Additif sera enregistré, puis publié partout où besoin sera. /-

### Ampliations :

- ✓ PREFET/BN
- ✓ MINMAP/BN
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ✓
- ✓ P/CIPM/CGGBO
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives.....

Gari-Gombo, le 26 FEV 2022



Le Maire,  
Autorité Contractante

Simomori II de